



Temps de travail : Ce que propose les représentants syndicaux !

NOTRE EMPLOYEUR NE VEUT RIEN FAIRE POUR MAINTENIR NOS ACQUIS MALGRÉ LES SOLUTIONS POSSIBLES ET NOS REMARQUES...

À moins de trois mois de l'échéance du comité technique qui doit fixer le cadre général du protocole de temps de travail, nous sommes face à un MUR.

AUCUNE AVANCÉE, AUCUN DOCUMENT DE TRAVAIL PRÉSENTÉ PAR LA DIRECTION MALGRÉ NOS DEMANDES.

La loi du 05 août 2019, visant à harmoniser le temps de travail dans la fonction publique impose aux collectivités l'application d'un temps de travail effectif annuel de 1607 heures pour 2022 (le protocole devant être voté pour 31 mars 2021) Venant balayer la plupart des acquis sociaux octroyés dans les collectivités (congés supplémentaires, ancienneté...) elle offre cependant des dérogations possibles pour tenir compte des sujétions particulières des métiers : travaux pénibles ou dangereux, modulations importantes du cycle de travail, horaires décalés, travail le dimanche, travail de nuit, travail en équipe en accordant des jours de repos compensateurs.

A moins de trois mois de l'échéance, nous sommes toujours dans l'attente d'un protocole...Aucun support n'a été présenté, et aucun état de l'existant n'a été dressé... Ce travail de fond aurait permis d'analyser le service public actuel rendu aux administrés, de clarifier les volontés politiques et de proposer un ou des cycles de travail en adéquation.

Devant un travail tardif et inefficace, à l'image d'une direction RH dépassée, désorganisée, totalement distante de ses agents et qui adapte un management participatif de désillusion qui semble convenir aux attentes de nos élus, les agents restent sans réponse.

Les élus n'attendent qu'une chose : connaître nos propositions car comme ils aiment nous le rappeler « il n'y a pas eu de proposition des représentants syndicaux »...Pas facile de participer à un travail sans données fournies et sans communication d'objectifs...

En effet, notre rôle de représentant syndical n'est pas de faire des propositions mais bien d'échanger avec les élus sur leurs propositions, en veillant à améliorer et à défendre les conditions de travail des salariés. Mais pour cela, il aurait fallu avoir une réflexion en amont avec une politique RH claire et une ébauche de protocole rédigée qui aurait amenée à avoir un dialogue social et volontariste.

Mais bien au contraire, nous arrivons au constat :

AUCUNE NÉGOCIATION N'EST POSSIBLE, CAR LES ÉLUS N'ONT QU'UN SEUL OBJECTIF :

FAIRE DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES AGENTS... UNE FOIS DE PLUS !

Voici les propositions de l'autorité territoriale :

- **27 jours de congés annuels au lieu de 35 jours (dont 2 jours de fractionnement) ;**
- **Dégressivité sur 3 ans puis SUPPRESSION TOTALE des jours d'anciennetés;**
- **SUPPRESSION DES JOURS POUR DÉPART EN RETRAITE (aucune compensation) ;**
- **aucune proposition pour les agents annualisés, hormis ce que l'administration pourrait accorder au maximum 3 petits jours de sujétions particulières et encore, à un NOMBRE PLUS QUE TRES LIMITÉ d'agents et SANS PRENDRE EN COMPTE les travaux pénibles et dangereux et le travail en équipe ;**
- **Le temps de vestiaire serait désormais exclu du temps de travail dans certains Services.**

DONC POUR SAUVEGARDER NOS ACQUIS, POUR SAUVEGARDER UN SERVICE PUBLIC ATTRACTIF ET DE QUALITÉ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX : SEULE LA MOBILISATION DE TOUS PEUT LES FORCER À NÉGOCIER !

➔ Prochaine réunion syndicats/direction prévue le 29 janvier 2021

TOUS PRÉSENTS DEVANT L'HÔTEL DE VILLE

LE VENDREDI 29 JANVIER 2021 À 9h00

* Port du masque, respect des gestes barrières et maintien des règles de distanciation OBLIGATOIRES.